



## Probleme de co-gérance et salaire

Par **mikdel**, le **11/01/2011 à 10:56**

Bonjour,rnrnMon père est en co-gérance d'une entreprise avec sa concubine. Chacun possède 49.5% des parts de la société, le 1% restant appartient au comptable ( la sœur de la co-gérante ). Mon père ne s'est jamais occupé de la partie administrative. Ce jour rien ne va plus entre eux, la séparation est imminente. Mon père est en arrêt maladie depuis 1 an suite a un accident de travail (chute d'échelle ). Depuis les conflits la co-gérante ne lui verse plus de salaire? en a t'elle le droit ? Qu'entraîne l'association des deux sœurs au sein de l'entreprise.rnrnMerci de votre aide.rnrnPs : pourra-t-il recuperer sa mise de départ soit 30 000 euros?

Par **fabienne034**, le **11/01/2011 à 11:10**

bonjour, rnrnLes deux sœurs sont majoritairesrnrnil doit être en arrêt maladie et pris en charge par la sécurité socialernrnpour tout savoir sur la SARLrnrn<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>